



**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2026_D_012 du 5 mars 2026

Service : DGA Ressources et Moyens

Objet : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « Réseaux AEP : Travaux de renouvellement de canalisation dans le lotissement Chay Pack Thing à Saint-Benoît, au lieu-dit Rivière des Roches »

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L2122-22,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRE »,

Vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est,

Vu la délibération 2020-C061 du 31 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la CIREST,

Vu la délibération susvisée autorisant le Président à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit le montant et la nature de l'opération à partir du moment où le projet pour lequel une subvention est sollicitée est inscrit au budget,

Considérant la nécessité de renforcer le réseau de la commune de Saint-Benoît et de contribuer à l'amélioration de la production d'eau et du rendement du réseau,

Considérant qu'il convient pour cette opération de solliciter l'aide financière avec l'Office de l'Eau Réunion,

DÉCIDE

Article 1 : De retenir pour l'opération de « Réseaux AEP : Travaux de renouvellement de canalisation dans le lotissement Chay Pack Thing à Saint-Benoît, au lieu-dit Rivière des Roches », en prenant en compte les postes de dépenses suivants :

Postes de dépenses	Montant HT	TVA 8,5%	Montant TTC
TRAVAUX PREPARATOIRES	19 660,40 €	1 671,13 €	21 331,53 €
<i>et panneau d'information</i>	<i>1 060,00 €</i>	<i>90,10 €</i>	<i>1 150,10 €</i>
TERRASSEMENTS – VOIRIE – AMENAGEMENTS – GENIE CIVIL	18 785,14 €	1 596,74 €	20 381,88 €
RESEAUX PRESSION- AEP	17 248,20 €	1 466,10 €	18 714,30 €
TOTAL	56 753,74 €	4 824,07 €	61 577,81 €



le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Financier	Montant	Taux de subvention
Réseaux AEP : Travaux de renouvellement de canalisation dans le lotissement Chay Pack Thing à Saint-Benoît, au lieu-dit Rivière des Roches	56 753,74 €	Office de l'Eau Réunion	20 000,00 €	35,24 %
		CIREST	36 753,74 €	64,76 %
TOTAL HT	56 753,74 €	TOTAL HT	56 753,74 €	100 %
TVA (8,5 %)	4 824,07 €			
TOTAL TTC	61 577,81 €			

Article 2 : De solliciter l'intervention financière de l'Office de l'Eau Réunion conformément au plan de financement ci-dessus présenté.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Réunion au titre de contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa réunion la plus proche.

À SAINT BENOIT, le **05/03/2026**

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

La date de prise d'effet de la présente décision est la date de signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion.